

**Délibération n°2024.06.02 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE À  
UN AVANCEMENT DE GRADE**

**Date de convocation** : 11 juin 2024

**Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :**

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire

**Délégués titulaires excusés :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

**Pouvoirs :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Cyriaque LETHUILLIER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Hubert LECARPENTIER

**Secrétaire de séance** : Hubert LECARPENTIER

**Carte** : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	12	0	0	12
Voix	41	21	39	0	0	39



## Exposé des motifs

Monsieur le Président informe les éléments suivants : Monsieur Antoine NEVEU, technicien en charge des inondations a été admis à l'examen professionnel d'accès au grade de technicien territorial principal de : 2<sup>ème</sup> classe, organisé aux mois d'avril et juin 2023. Il convient dès lors de promouvoir M. NEVEU sur ce grade et de prendre la délibération correspondante.

## Délibération

VU :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- la délibération n° 2024-06-01 du 24 juin 2024 relative au rattachement pour l'avancement de grade au SMGSN,
- l'attestation de réussite à l'examen professionnel de l'agent.

### **Le Président rappelle au Comité syndical :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant du SMGSN.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

### **Le Président propose au Comité syndical :**

- la **suppression** d'un emploi de technicien, à temps complet
- la **création** d'un emploi de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps complet.

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20240624-2024-06-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/07/2024

Affichage : 01/07/2024